



Documents à présenter lors de votre hospitalisation :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille/extrait d'acte de naissance pour les mineurs, carte de séjour pour les étrangers)
- Attestation de sécurité sociale mise à jour et/ou votre carte vitale (carte européenne d'assuré social pour les ressortissants européens)
- Carte mutuelle complémentaire attestation CMU



Les pièces complémentaires :

Pour les majeurs protégés :

- Autorisation d'opérer à compléter et signer par le représentant légal
- Extrait du jugement désignant le tuteur ou le curateur et pièce d'identité de ce dernier

Cas particuliers :

- Carte volet de soins gratuits (si le malade bénéficie de l'art 115 du Code des Pensions, Militaires...).
- Carte européenne (ou formulaire E112) pour les étrangers d'un pays membre de l'UE ou de Suisse.
- Prise en charge délivrée par votre organisme d'assurance maladie ou les coordonnées d'une caisse privée pour les autres pays.
- Triptyque établi par l'employeur s'il agit d'un accident de travail.
- Bulletin de situation (si le malade vient d'un établissement hospitalier) prise en charge accordée par l'organisme d'assurance maladie avant admission ou mutuelle pour les suppléments chambre particulière, forfait journalier, ticket modérateur.
- Résultats d'exams, radiographies, documents médicaux (les remettre à l'infirmière du service qui vous accueillera).